

**RUBRIQUE I – A COMPLETER PAR LE BUREAU D'INTERIM**

**Vous délivrez un formulaire C4-INTERIM lorsqu'un contrat de travail à durée déterminée n'est pas immédiatement suivi d'un nouveau contrat de travail. Vous ne délivrez donc pas de formulaire lorsqu'un contrat de travail à durée déterminée se termine un vendredi et que le travailleur entame un nouveau contrat le lundi (ou le mardi si le lundi est un jour férié rémunéré). S'il s'agit d'un contrat de travail pour un travail nettement défini, d'un contrat de travail à durée indéterminée ou d'un contrat de travail à durée déterminée qui a pris fin prématurément, vous devez compléter le formulaire C4 ordinaire. Vous trouverez les instructions pour compléter ce formulaire au verso.**

**TRAVAILLEUR:** \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ .....  
NISS (voir carte d'identité) NOM et prénom

**BUREAU D'INTERIM:** .....  
Nom ou raison sociale ..... catégorie employeur (1) ..... numéro d'entreprise (2) .....  
commission paritaire ..... n° d'immatriculation ONSS (2) .....

Adresse

**DONNEES RELATIVES (AUX) L'OCCUPATION(S)**

Le travailleur a travaillé pour mon compte pendant les contrats de travail à durée déterminée successifs mentionnés ci-après.

Les cotisations de sécurité sociale, secteur chômage, ont-elles été retenues sur le salaire?  NON  OUI

Début (3)	Fin (3)	Q (4)	S (4)	Code travailleur (5)	salaire mensuel brut (6) salaire horaire brut	Rémunération à la tâche (7)

• **Salaire brut exact** \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ EUR (8) pour le trimestre \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ EUR (8) pour le trimestre \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

• Le travailleur a-t-il pris, depuis le 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours, des vacances annuelles (y compris les vacances supplémentaires art. 17bis loi 28.06.1971) pendant les occupations mentionnées dans la grille ci-dessus?

NON  OUI: \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ jours de vacances dans le régime 6 jours (9) \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ heures de vacances.

• L'exécution des occupations précitées a-t-elle été interrompue pendant des trimestres ONSS non acceptés? (10)

NON  OUI Si oui, indiquez les données de chaque occupation interrompue, dans la grille 'Certificat de travail' ci-dessous.

• Le travailleur a-t-il éventuellement droit au paiement d'un jour férié légal ou d'un jour de remplacement d'un jour férié situé après la fin du contrat de travail?

NON  OUI : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ ; \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ ; \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ ; \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ (11)

• Suite à du **repos compensatoire** (rémunéré ou non) ou suite à des heures supplémentaires à la fin du contrat de travail ou à la fin de la période couverte par l'indemnité de congé, le travailleur a encore droit à un salaire:

NON  OUI, pour \_\_\_\_\_ jour(s) (indiquez le nombre de jours).

A COMPLETER UNIQUEMENT POUR LES TRAVAILLEURS A TEMPS PARTIEL.

• Les prestations de travail effectives des occupations à temps partiel précitées correspondent-elles à la durée de travail hebdomadaire moyenne (facteur Q) du travailleur?

OUI  NON, Si nofacten, complétez pour chaque occupation à temps partiel qui se situe dans un trimestre ONSS non accepté, la grille 'Certificat de travail' ci-dessous, si les prestations effectives ne correspondent pas au facteur Q.



**RUBRIQUE II – A COMPLETER PAR LE TRAVAILLEUR**

Je demande des allocations de chômage à partir du .....

Mon employeur me paie directement ou indirectement une allocation complémentaire en plus de mon allocation de chômage?  NON  OUI

J'ai épuisé des jours de vacances pendant la ou les périodes située(s) entre les contrats de travail mentionnés dans la grille, soit le : .....

Entre le dernier jour de travail mentionné dans la grille et la date de la demande, je ne demande pas à bénéficier des allocations de chômage.

parce que j'ai épuisé des jours de vacances

pour le motif suivant : .....

Je déclare que le motif de rupture de tous les contrats de travail précités était 'fin de contrat à durée déterminée'.

Date \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

nom et signature du travailleur

*Les données sont traitées et conservées dans des fichiers informatiques. Vous trouverez des informations concernant la protection des données dans la brochure ONEM relative à la protection de la vie privée.*